AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI AU JAPON



RÉPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

AVIS N°006/AMJT/2023

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE MALIENNE DE LA JURIDICTION DE L'AMBASSADE DU MALI À TOKYO

L'Ambassadeur du Mali à Tokyo informe la communauté malienne vivant dans les pays de la juridiction (Japon, République de Corée, Australie, Philippines et Nouvelle-Zélande) que dans le cadre de la maitrise des effectifs de ses pensionnés et des dépenses de pension, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) organise un contrôle physique sur toute l'étendue du territoire national et dans les Missions diplomatiques et Consulaires du Mali.

Les pensionnées doivent se présenter à la Chancellerie de l'Ambassade du Mali à Tokyo, tous les jours ouvrables de 11H00 à 17H00, munis des documents ci-après :

- La copie du bulletin ou de la décision de pension ou tout autre information justifiant sa qualité de pensionné;
- La Carte NINA ou la Carte d'identité biométrique ;
- La Carte biométrique AMO ou le numéro d'immatriculation ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

L'opération de contrôle physique concerne les anciens fonctionnaires civils, militaires et parlementaires.

Vu l'importance de la présente opération de contrôle de physique, l'Ambassadeur sait compter sur la mobilisation de toutes les personnes concernées.

L'Ambassade de la République du Mali à Tokyo sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Tokyo, le 03 juillet 2023

L'Ambassadeur

Nina Oualet INTALLOU
Officier de l'Ordre National